



## **Politique de tolérance ZÉRO envers la violence et les gestes inappropriés**

### **Un outil à l'intention des membres, bénévoles, usagers, visiteurs, formateurs, membres du personnel**

#### **1. Principes généraux**

À Projet Changement, nous croyons que chaque personne mérite d'évoluer dans un environnement convivial, sécuritaire et respectueux. Fidèles à nos valeurs d'entraide et de respect, nous adoptons une politique de tolérance zéro envers toute parole, geste ou comportement de nature violente, agressive, discriminatoire, inappropriée ou intimidante.

Aucun des comportements suivants ne sera toléré dans nos locaux, lors de nos activités ou dans le cadre de nos services : violence physique (coup, agression), violence verbale (menace, insulte, intimidation), violence psychologique (harcèlement, gestes déplacés) ou violence sexuelle (paroles, allusions et gestes non sollicités, agression).

#### **2. Interventions prévues lors d'un comportement inapproprié**

- I. Par la personne concernée; rappel à l'ordre verbal et rappel des règles de respect et de convivialité;
- II. Par un membre du personnel s'il y a faute de coopération; demande de quitter les lieux;
- III. Par un appel aux autorités compétentes si la sécurité ou l'intégrité d'une personne est menacée (911)

#### **3. Signalement du comportement inapproprié**

1. Signalement : toute personne victime ou témoin d'un comportement inapproprié doit en informer sans délai un membre du personnel ou la direction de l'organisme
2. Le signalement peut être fait verbalement ou par écrit et doit décrire les faits de manière claire et objective (date, lieu, nature du comportement, personnes impliquées, témoins);
3. Accueil et écoute : le personnel reçoit l'information avec respect et confidentialité, en veillant à la sécurité et au bien-être des personnes concernées;
4. Évaluation et suivi : la direction analyse la situation, elle contacte la ou les personnes concernées et détermine les mesures à prendre;
5. Rétroaction : la personne qui a signalé l'incident est informée des suites données, dans le respect de la confidentialité et des limites légales.

#### **4. Conséquences pour la personne ayant eu un comportement inapproprié**

Avertissement écrit demandant de ne pas reproduire ce comportement;  
Si récidive, exclusion temporaire d'une ou plusieurs activités ou des locaux;  
Exclusion définitive de l'organisme si le comportement n'est pas corrigé ou en cas de comportement grave.

#### **5. Engagement collectif**

**Ensemble**, nous avons la responsabilité de créer et maintenir un milieu accueillant, harmonieux et sécuritaire, où chaque aîné, bénévole, membre du personnel et visiteur se sent valorisé et respecté.